



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°250

JANVIER 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JANVIER 2018

Présents : 16

Absente excusée : Emmanuelle GONÇALVES qui donne pouvoir à Muriel MALNOË

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h

Jacqueline MARTINO est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 Décembre 2017.

B- DELIBERATIONS.

- 1- Validation du projet « Plan Communal de Sauvegarde ».
- 2- Propositions du Cabinet de géomètre pour des travaux de division de parcelles et relevés topographiques.
- 3- Recrutement de personnels non titulaires pour un accroissement temporaire accueil périscolaire, service technique (régularisation).
- 4- Recrutement de personnels non titulaires pour un besoin saisonnier accueil de loisirs (autorisation).

C- INFORMATIONS.

- 1- Présentation du SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.
- 2- Aménagement de la Rue de CAMBONY.
- 3- Présentation du permis de construire de la salle des sports.

D- QUESTIONS DIVERSES.

- 1- Infiltration d'eau dans la salle polyvalente.
- 2- Diagnostic eaux usées.
- 3- Etat des routes communales suite et sécurité.
- 4- Circulation rue des FORGES.
- 5- Information sur le barrage d'ARZAL.

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 Décembre 2017.

Rectification : Pour le paragraphe 4 des délibérations, les numéros de parcelles de la famille RABILLARD acquises par la mairie sont AE182, AE183 et AE191 et les parcelles AE185, AE186 et AE190 appartiennent déjà à la commune.

Accord du conseil avec 12 voix pour et 3 abstentions (Béatrice BALAC et Karine BERTHO n'ont pas pris part au vote car elles sont arrivées après).

B- DELIBERATIONS.

1- Validation du projet « Plan Communal de Sauvegarde ».

Yves BERTHO rappelle aux élus que ce document est demandé par la préfecture. Il est activé par le Maire, en cas de grande catastrophe et est utile aux services de la préfecture, des pompiers et de la gendarmerie. Dans ce document, les différents risques (inondations, feux de forêts, transport de matières dangereuses etc....) sont évoqués et des fiches actions avec différents responsables sont prévues. Après avoir parcouru ce dossier qui avait déjà été présenté aux élus précédemment, les élus ont pris acte et le Maire prendra un arrêté avant de le transmettre à la préfecture.

2- Propositions du Cabinet de géomètre pour des travaux de division de parcelles et relevés topographiques.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors de la réunion du 14/12/2017, il avait été prévu de demander des devis au cabinet de géomètre LE MEUR pour faire des relevés topographiques et bornage de parcelles.

- Rue de COUESLAN (terrain derrière la résidence de la commune). Afin de réorganiser cet espace et de créer d'éventuelles constructions pour densifier le bourg dans le cadre du PLU, M. le Maire propose un devis du cabinet LE MEUR pour un montant 1 260 € TTC.

Accord du conseil à l'unanimité.

- Route de SAINTE ANNE (près du MOULIN DE LA HAIE). Suite à la mise en vente de plusieurs terrains constructibles dans ce secteur et du futur aménagement dans le cadre de la révision du PLU, M. le maire propose un devis du cabinet LE MEUR pour un montant de 1 152 € TTC.

Accord du conseil à l'unanimité.

- Parking de l'ALSH rue des JARDINS. Afin de pouvoir faire des échanges de terrains et réorganiser cet espace, M le Maire propose un devis du cabinet LE MEUR pour un montant de 1 188 € TTC.

Accord du conseil à l'unanimité.

- Rue des écoliers (près du parking de l'ALSH). Suite à une proposition de vente d'un propriétaire et afin de continuer à réorganiser cet espace, M le maire propose un devis du cabinet LE MEUR pour un montant de 1 260 € TTC.

Accord du conseil à l'unanimité.

3- Recrutement de personnels non titulaires pour un accroissement temporaire accueil périscolaire, service technique (régularisation).

Marie Claire LOYER (Directrice Générale des services), propose aux élus de prendre une nouvelle délibération concernant le recrutement de personnels non titulaires pour un accroissement temporaire d'activité en raison de la mise en place des rythmes scolaires et du recrutement d'un agent au service technique pour la mise aux normes des bâtiments communaux.

Accord du conseil à l'unanimité.

4- Recrutement de personnels non titulaire pour un besoin saisonnier accueil de loisirs (autorisation).

Marie Claire LOYER (Directrice Générale des services), propose aux élus de prendre une nouvelle délibération concernant le recrutement de personnels non titulaires pour un besoin saisonnier. Ces agents seront employés à l'encadrement des enfants accueillis au centre de loisirs pendant les vacances scolaires.

Accord du conseil à l'unanimité.**C- INFORMATIONS.****1- Présentation du SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.**

M. le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport annuel 2016 du SPANC de la communauté de communes Arc Sud Bretagne. Le service effectue les contrôles des assainissements non collectifs sur les 12 communes de la communauté de communes. Sur les communes d'AMBON ; ARZAL ; BILLIERS ; DAMGAN ; LE GUERNO ; MARZAN ; MUZILLAC ; NOYAL-MUZILLAC et PEAULE, les contrôles sont effectués en régie par la communauté de communes, les communes de LA ROCHE BERNARD ; NIVILLAC et SAINT DOLAY, et par VEOLIA en délégation. Il a été réalisé en 2016, 606 contrôles «diagnostic de bon fonctionnement ».

Les tarifs du service SPANC sont :

- Contrôle de conception et d'installation : 65 €
- Contrôle de bonne exécution de travaux : 85 €
- Contrôle de l'état des lieux et diagnostic en cas de vente immobilière : 110 €
- Redevance forfaitaire annualisée : 19,16 €

Les numéros de téléphone sont : pour VEOLIA 0 969 323 529 et pour la communauté de communes Arc Sud Bretagne 02 99 91 40 90.

2- Aménagement de la Rue de CAMBONY.

M. le Maire donne des informations sur les travaux de la rue de CAMBONY. Actuellement l'entreprise LEMEE LTP vient de finir la pose des bordures de trottoir. Si les conditions climatiques le permettent l'entreprise fera les enrobés de la chaussée et le goudronnage des trottoirs vers fin Janvier début février. Le plateau du carrefour du TEMPLE nécessitant une fermeture de la circulation pendant 2 jours, les travaux seront réalisés pendant les vacances scolaires de février 2018. Un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitations concernées pour les avertir de la date exacte. L'entreprise se chargera de la gestion de la circulation de la rue des Forges, des travaux et de l'arrêté de circulation pour le secteur concerné.

3- Présentation du permis de construire de la salle des sports.

M. le Maire informe les élus de l'avancée du projet de rénovation de la salle des sports. Le cabinet d'architecte vient de remettre à la mairie, le dossier de permis de construire. Dans ce projet, il est convenu d'ajouter la rénovation de la salle bleue en ce qui concerne la toiture, l'isolation et la ventilation.

D- QUESTIONS DIVERSES.**1- Infiltration d'eau dans la salle polyvalente.**

M. le Maire fait part aux élus des infiltrations d'eau dans la salle polyvalente. Après avoir fait des sondages avec les services techniques et un couvreur local, il s'avère que la couverture en shingles (papier goudronné) n'est plus étanche. Avant de la remplacer, une expertise aura lieu afin de décider du choix des matériaux.

2- Diagnostic eaux usées.

M. le Maire informe les conseillers municipaux que le bureau d'études IRH vient de remettre le dossier de diagnostic des eaux usées de l'assainissement collectif. Une réunion de la commission avec IRH et l'Agence de l'eau aura lieu prochainement pour faire le bilan.

3- Etat des routes communales et sécurité.

Jacqueline MARTINO rappelle que la saison dans laquelle nous sommes et les fortes intempéries de ces dernières semaines, perturbent la sécurité de circulation. Nous comptons sur la compréhension de chacun pour gérer au mieux cette situation. M le Maire demande aux agriculteurs de signaler le « DANGER » par des panneaux de voirie réglementaires.

Pour mémoire, en cas d'accident, la responsabilité de celui ou ceux qui occasionnent le désordre (chaussée boueuse) pourrait être engagée.

4- **Circulation rue des FORGES.**

Isabelle SIRLIN fait remarquer que certains automobilistes roulent en sens interdit dans la rue des FORGES. Le Maire rappelle à ceux-ci qu'ils peuvent provoquer un accident et que si cela persiste, la gendarmerie sera prévenue pour verbaliser.

5- **Information sur le barrage d'ARZAL.**

A propos du barrage d'ARZAL, J.L. BELLIOU apporte quelques précisions. Les problèmes de « salinité » ont conduit les gestionnaires du barrage à diminuer de manière drastique les éclusages pour préserver le captage d'eau potable, notamment en période estivale. Cette décision engendre de forts désagréments au niveau de la navigation de plaisance et nuit à l'attractivité des ports (Arzal, La Roche Bernard...) avec des effets négatifs sur le tourisme et sur l'emploi. Depuis plusieurs années les gestionnaires travaillent au financement d'une écluse supplémentaire, susceptible d'apporter une solution (coût ~22 millions d'€). Financement aujourd'hui remis en cause à travers la loi « NOTRE » qui transfère les « compétences eau » aux communautés de communes et entraîne le désengagement de certains départements comme celui du Morbihan. Cette situation fait craindre un retard important dans la mise en œuvre de cette solution.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 22 FEVRIER 2018 A 20 HEURES

RTE (Réseau de Transport d'Electricité) informe que des travaux d'élagage, d'abattage et de débroussaillage ont lieu à partir du 22/01/2018 sur la commune de SAINT DOLAY pour les lignes à haute tension. Pour toute réclamation concernant ces travaux suite à des dégâts éventuels, il faut s'adresser à Jean Baptiste MANSUY Tél 02 40 80 21 31 ou 02 40 80 21 35. Mail : jean-baptiste.mansuy@rte-france.com

Le club des Ajoncs d'Or de SAINT DOLAY organise un séjour « Découverte et tradition » d'une durée de 6 jours/5 nuits du 24 au 29 juin 2018. Inscription ouvert à tous et prix du voyage par personne de 789 €. Pour tout renseignement complémentaire et inscription voir auprès de Mme GERAUD Tél 02 99 90 28 62.

Le RAM (Relais Assistantes Maternelles) pour marquer la fin de l'année 2017, Tiphaine D, Stéphanie N et Stéphanie G, éducatrices de jeunes enfants au RAM et au Multi-Accueil de NIVILLAC ont mis en place un projet innovant, à destination des tout-petits, un univers chaleureux, doux et relaxant, appelé « DouZen ».

Les maisons de l'enfance de NIVILLAC et FEREL sont des structures gérées par le SIVU de La Roche Bernard.

Infos pratiques : Relais assistantes maternelles, Maison de l'enfance de NIVILLAC, Espace Lourmois , tél 02 99 90 78 56, Mail : ramlrb@orange.fr

L'association Famille rurale (section couture) organise le Jeudi 1er Mars 2018 à la salle polyvalente de Saint Dolay une information sur la sécurité routière pour les seniors.

Avec l'âge, les conducteurs acquièrent de l'expérience mais sont aussi sujets à des modifications de leur capacité au niveau de la vision, de l'ouïe et de la motricité principalement, qui sont susceptibles de modifier l'aptitude à la conduite. Afin de prévenir de ces risques, l'association Familles Rurales de Saint Dolay en partenariat avec la mairie de Saint Dolay organise une conférence portant sur la prévention et la sensibilisation à la sécurité routière pour les seniors, intitulée « Le code de la route : quoi de neuf ? ». Cette conférence aura lieu le Jeudi 1er Mars 2018 à 14 heures à la salle polyvalente de Saint Dolay. De nombreux sujets seront abordés par un professionnel de la prévention routière, tels que les piétons, les vélos, les voies d'insertion, les giratoires ou encore la signalisation. Entrée libre et gratuite.

Suite à cette conférence, une journée d'ateliers sera organisée afin de mettre en pratique et approfondir les diverses informations acquises par les participants. Au programme : simulations (lunettes alcool, réactiomètre et simulateur alcool) conduite avec une auto-école, constats d'assurance, code de la route, réglementation ... L'inscription se fera le jour de la conférence.

Le Téléthon de SAINT DOLAY remercie les associations, artisans, commerçants et donateurs pour leur participation au téléthon 2017. Le Bilan 2017 financier est le suivant :

Comité des fêtes de BURIN 1 100 € - Sainte Anne 2 828 € - Le bourg 2 923,60 € soit un total de 6852,15 €.

Info pour les organisateurs de vide greniers : A partir du 14/03/2018 et jusqu'au 31/12/2018, votre vide-grenier paraîtra gratuitement dans le guide Ouest-France 2018 des vide-greniers, dans le journal de votre choix et sur ouest-france.fr. Pour ce faire il suffit de l'annoncer dans l'onglet « Infocale ».

Vos prochains rendez-vous à la Médiathèque de Saint-Dolay

FEVRIER

Vendredi 9 février à 18h15 : *Rendez-vous des lecteurs n°5*. Ouvert à toutes et à tous !

Mercredi 28 février à 14h30 : Cinévacances pour les enfants de 5 à 10 ans. Projection du dessin animé La véritable histoire du Chat Botté.

MARS

Du 7 mars au 7 avril, la médiathèque vous propose en thématique « Expressions de femmes »

Pendant 1 mois, le prêt documentaire mettra en valeur l'expression des femmes dans la littérature, la musique, le cinéma, les sciences, la politique ... etc.

Judi 15 mars à 20h30 : Cinéma : projection du film documentaire Quand les femmes ont pris la colère (1978, Réalisé par Soazig Chappedelaine et René Vautier)

Vendredi 23 mars à 20h30 : Soirée Poésie et Chants : textes de femmes interprétés par des femmes

IMPORTANT ! Pour venir assister en toute sérénité aux animations que nous vous proposons, nous vous conseillons de réserver votre place par téléphone ou par email.

Retrouvez plus d'informations sur la page Facebook de la médiathèque **@MediathequedeSaintDolay** ainsi que sur le site de la commune **www.saintdolay.fr**

La médiathèque est ouverte le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h / le vendredi de 15h à 18h / le samedi de 9h à 12h30. Tél. : 02 99 90 29 29. Email : mediatheque@saintdolay.fr

Dates à retenir :

- Samedi 10 février : Boum des enfants organisée par l'ALAC
- Samedi 17 février : Stage de danse et bal organisé par l'association Piège à Sons
- Samedi 24 février : Fléchettes/Palets/Pétanque organisé par le Basket BZH Rieux/St-Dolay
- Dimanche 18 mars : Loto organisé par le Club des Ajoncs d'Or